



**Communes
forestières**
Hérault

Forêts locales, intérêt général

SENSIBILISATION SUR LES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

 17 novembre 2026

 Saint-Clément-de-Rivière



PROGRAMME

Formation sur les Obligations Légales de
Débroussaillement

Le Président de l'association des Collectivités forestières ainsi que les services de l'Etat dans le département de l'Hérault ont le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion d'information sur les Obligations Légales de Débroussaillement qui se tiendra le :

:

17 novembre 2026, de 9h à 12h

Salle Frédéric Bazille,
Boulevard de la Colline,
34980 Saint-Clément-de-Rivière

Informations générales

Dans un contexte d'augmentation du risque incendie sur le département, vous êtes pleinement acteurs de la prévention et de la protection de votre territoire. Cette session vous permettra de comprendre les enjeux liés au risque incendie, vos responsabilités en tant qu'élus et la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) sur votre commune.

Formation conçue à partir des besoins identifiés des collectivités territoriales et de leurs élus, dans le cadre de leurs compétences et obligations.

Communes forestières Hérault

Mairie Place de Compostelle 34330 LA SALVETAT-SUR-AGOÛT • 04 11 75 85 17

herault@communesforestieres.org •  •  •  • [collectivitesforestieres-occitanie.org](https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org)



Objectifs généraux :

- Objectif 1 : Identifier les enjeux départementaux liés au risque incendie et le rôle des élus dans la prévention et la gestion du risque
- Objectif 2 : Maîtriser les principales obligations réglementaires applicables aux communes en matière de Défense des Forêts Contre l'Incendie
- Objectif 3 : Appliquer les dispositions de l'arrêté départemental
- Objectif 4 : Comprendre, contrôler et planifier les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) à l'échelle communale

Objectifs opérationnels :

A l'issue de la session, le participant sera capable de...

- Objectif 1 : Identifier les principales obligations de la commune en matière de prévention du risque incendie.
- Objectif 2 : Identifier les responsabilités du maire et des propriétaires dans la mise en œuvre des OLD.
- Objectif 3 : Connaître les principales étapes pour informer, contrôler et faire appliquer les OLD.
- Objectif 4 : Mobiliser les outils disponibles pour organiser et suivre les OLD à l'échelle communale.

Modalités pratiques

Partie en salle

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et contextualisés
- Échanges d'expériences entre participants
- Support de formation

RENSEIGNEMENTS

Manon POURCELLE

07 69 73 98 99

manon.pourcelle@communesforestieres.org



Déroulé indicatif de la session

08h45 → 09h00	Accueil des participants
09h00 → 09h15	Ouverture de la journée Mots d'accueil prononcés par les forces invitantes
09h15 → 09h30	Rôles et responsabilités des élus Responsabilités et obligations en matière d'OLD Sensibilisation et principaux leviers d'actions Manon POURCELLE , Référente Incendie, Communes forestières 34
09h30 → 10h00	Contexte du risque incendie dans le département et retour sur la saison estivale 2026 Retour sur la saison estivale 2026 Le rôle du SDIS Intérêt du débroussaillage pour la mise en protection Service Départemental d'Incendie et de Secours 34
10h00 → 11h20	Réglementations départementales Présentation des arrêtés préfectoraux OLD, emploi du feu et travaux/fermeture massifs Florent DALVERNY , Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34 Laurence VERNISSE , Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34 Marie-Eve BARBARY , Technicienne DFCI, Office National des Forêts
11h20 → 11h30	Temps d'échanges Réponses aux questions ou retour d'expériences Ensemble des participants



11h30
→ 11h45

Outils pour la mise en œuvre des OLD

Outils pratiques et techniques mis à votre disposition pour identifier les secteurs et propriétaires concernés, informer, sensibiliser et organiser le suivi des OLD

Manon POURCELLE, Référente Incendie, Communes forestières 34

11h45
→ 12h00

Temps d'échanges

Réponses aux questions ou retour d'expériences

Ensemble des participants

12h00

Evaluation et clôture

Session organisée avec le soutien de :



**Communes
forestières**
Hérault

En partenariat avec :





INFORMATIONS PRATIQUES

Modalités d'inscription

L'inscription est **gratuite, obligatoire et individuelle**. Plusieurs élus ou agents d'une même collectivité peuvent s'inscrire. Les inscriptions sont recommandées au plus tard 3 jours ouvrés avant la formation. Toutefois, des inscriptions tardives peuvent être acceptées sous réserve des capacités d'accueil. Une confirmation d'inscription est adressée par mail quelques jours avant la session ou, en cas d'inscription tardive, au plus tard avant le début de la session.

En cas d'empêchement après inscription, merci de bien vouloir nous en informer.

Public visé et prérequis

Élu territorial (quel que soit le mandat en cours) et agent de collectivités (toute catégorie confondue).
Aucun prérequis n'est attendu.

Accessibilité

Nos formations sont ouvertes à tous. Merci de nous informer dès l'inscription de toute situation nécessitant une adaptation afin de nous permettre d'assurer les conditions d'accueil appropriées.

Modalités d'évaluation

Questionnaire à chaud complété à l'issue de la formation avec possibilité d'échange avec le formateur afin de revenir sur les points nécessitant clarification.

A l'issue de la session

Un mail récapitulatif comprenant les éléments essentiels de la session sera adressé à l'ensemble des participants.

Nous vous remercions de vérifier / compléter les informations saisies sur la feuille d'émargement le jour de la session.

Une attestation de participation à la session pourra être délivrée sur simple demande.

Notre équipe reste disponible pour tout échange complémentaire ou besoin d'information.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable aux actions de formation est consultable sur notre site internet :

www.collectivitesforestieres-occitanie.org/formation/

L'inscription à la formation vaut acceptation de ce règlement.

L'ensemble de l'équipe se tient à votre disposition
pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos projets.